

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 MAI 2026

<p>Convocation en date du : 19/05/2026 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents et représentés : 15 Nombre de membres ayant pris part au vote : 15</p>

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mr MONTEL Jonas, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, RICOU Yannic, ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par ROUIT Sebastien
Mme GARCIN Audrey, représentée par M. MONTEL JONAS
Mme GERVAIS Marie-Françoise, représentée par M. LADOUS Guillaume
Mr HAUWILLER Julien, représenté par M. RICOU Yannic
Mme REBOUL Fanny, représentée par Mme BONVOISIN Amandine

Secrétaire de séance : Jonas MONTEL

2026.062 Désignation de deux représentants du conseil municipal au Comité d'Action Sociale (CAS)

Monsieur le Maire indique qu'une association du personnel dénommée « Comité d'Action Sociale » (« CAS ») existe au sein de la Commune d'Orcières depuis 1984.

Les statuts de cette association en date du 22.03.2007, prévoient l'existence d'un conseil d'administration composé de :

- deux représentants du conseil municipal, dont le Maire, Président d'honneur, désignés à chaque renouvellement de l'assemblée municipale,
- et de six représentants du personnel élus parmi le personnel titulaire, tous les 3 ans, en totalité.

Il est proposé de désigner deux représentants du conseil municipal.

Le rapport du Maire entendu,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **DESIGNE** les membres suivants en tant que représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Comité d'Action Sociale de la commune d'Orcières :
 - Sebastien ROUIT, Maire,

- Solène LEVET, adjointe au Maire.
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire,
Sebastien ROUIT

